

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Rens

72

V. N° ... 182 / 19.80

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBJET : - Apparition d'objets volants non identifiés.

REFERENCE : - C.M. N° 32 600 MA/Gend.T. du 2 août 1968.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES	
1	- P.V. de synthèse .	
2	- Dépliant photographique .	17.8-80 80306530
3	- P.V. d'audition de	
4	- P.V. d'audition de	

LÉGION DE GENDARMERIE
 BATAILLON
 17 SEP 1980
 Entré 17 SEP. 1980
 Destination : CRGN/LYON

VU:
Le Colonel

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESIGNATION
2		M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A <u>LE PUY.</u>
1		- Monsieur le PREFET de la Hte-Loire à <u>LE PUY.</u> (V.H.)
1		- Au GENERAL, Commandant la IV° région aérienne à <u>AIX- EN - PROVENCE</u> .
2		- Monsieur le MINISTRE ^{de la DÉFENSE} de la DÉFENSE , Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi- renseignement, Section opérations .

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR : Cdt

la brigade .

DATE, SIGNATURE, CACHET

12 SEP. 1980

25 SEPT. 1980

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement. LE

de RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ 03164 PROCÈS-VERBAL N° 182 / 1980

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : - Apparition d'objets volants non identifiés (O.V.N.I.) .

REFERENCE : - Circulaire ministérielle N° 32600 MA/Gend.T. du 2 août 1968 .

PERSONNES en CAUSE :

NOUS SOUSSIGNÉ(S) MDL/Chef et Gendarme,

OU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 26 août 1980 à 08 heures, en service, nous trouvant sur le territoire de la commune d'AUVERS (Hte-Loire), apprenons que deux personnes habitant la région auraient été témoins d'apparition d'objets volants non identifiés (O.V.N.I.) . Il s'agit de Mr , restaurateur et de Mr , ouvrier forestier. --- Les faits se seraient déroulés le dimanche 27 août 1980 aux environs de 22 heures à proximité de la Maison forestière du Mont Mouchet sur le territoire de la commune d'AUVERS (Hte-Loire)

- ENQUÊTE -

--- Mr (Pièce N° 3) est du restaurant situé à la Maison forestière du Mont-Mouchet sur le territoire de la commune d'AUVERS (Hte-Loire) . --- Cette habitation isolée est implantée dans une clairière à cent mètres environ du monument National de la Résistance du Mont Mouchet (Voir pièce N° 2 - extrait de la carte au 1/50 000° - Feuille XXVI - 36 - SAUGUES et cliché N° 1) et à une altitude avoisinant 1300 mètres

--- D'après les témoins, le dimanche 27 août 1980 vers 22 heures, et , se trouvaient dans la salle principale du restaurant . Le gérant , s'apprêtait à fermer les volets de la porte principale de son établissement car il n'y avait plus de client . , allait rejoindre son domicile (Pièces N° 3 et 4)

--- , (Pièce N° 3) a eu son attention attirée par trois sources lumineuses de forme cylindrique très éloignées dans le ciel en direction de l'ouest en face de son établissement . a signalé ces faits à son camarade (Pièces 3 et 4), puis il a été chercher ses jumelles.....

--- (Pièce N° 4) a constaté quelques minutes plus tard à l'aide des jumelles la présence d'un objet lumineux qui évoluait au-dessus des sapins . D'après ce témoin, l'objet lumineux avait la forme d'un grand croissant vertical dont les extrémités projetaient des rayons lumineux intenses de couleur blanchâtre ; le croissant quant à lui tirant sur le jaune vif orange . déclare qu'à son avis, cet objet pouvait se trouver à deux cents mètres environ du point d'observation

--- Les deux témoins (Pièces N° 3 et 4) ont décidé d'utiliser le véhicule de pour observer ce phénomène de plus près . Avec leur véhicule, ils ont emprunté la route forestière rejoignant le C.D. 48 (Pièce N° 2 - Clichés N° 2 - 3 et 4), puis ils ont continué sur une partie du C.D. 48 (Cliché N° 5) en direction de CLAVIERES (Cantal) . Au cours de leur déplacement sur une distance de deux à trois kilomètres, déclare avoir aperçu sur sa droite une source lumineuse en forme de croissant qui dégagait des faisceaux de part et d'autre . D'après ce té-

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- 1 - Mr le PREFET de la Hte-Loire à LE PUY.
1 - Mr le Procureur de la République à LE PUY .
4 - Mr le GENERAL, Commandant la 4ème région aérienne à AIX-en-PROVENCE.
2 - Mr le MINISTRE des Armées, Direction des Armées de la Gendarmerie .
1 - Archives de l'unité .

LE 11 septembre 1980

" moins, cette apparition se trouvait à hauteur des sapins et elle
 " pouvait avoir un mètre de longueur environ . Ce phénomène se
 " déplaçait à grande vitesse et il semblait suivre leur véhicule .
 " - précise que cet objet pouvait se trouver à une dis-
 " tance de trente mètres de la V.L. et à une hauteur de cinq à six
 " mètres du sol . Le véhicule occupé par les deux témoins a continué
 " sa progression sur le C.D. 48 en direction de CLAVIERES . Les deux
 " occupants ont pris peur et d'un commun accord ils ont décidé de
 " faire demi-tour et de regagner la maison forestière . qui
 " conduisait a exécuté la manoeuvre sur une aire se trouvant en bord
 " dure du C.D. 48 (Pièce N° 2 - Cliché N° 5) . D'après les inté-
 " ressés, l'objet lumineux s'est immobilisé et il semblait les obser-
 " ver . Au cours de l'itinéraire retour, le phénomène lumineux au-
 " rait suivi le véhicule sur un kilomètre environ puis aurait dis-
 " paru en direction de l'est

" - au cours de la journée du 17 août 1980, le ciel était dégagé,
 " le vent ne s'était pas manifesté et la journée avait été chaude ...
 " - Par contre, le 19 août 1980, un violent orage ponctué de nom-
 " breux coups de tonnerre s'était abattu sur la région . La foudre
 " a même détruit une installation électrique à la ferme de "Gastier"
 " proche du Mont Houchet

" - Nous nous sommes rendus aux divers endroits où le phénomène se
 " serait manifesté et qui nous ont été désignés par les témoins, nous
 " n'avons remarqué aucune trace

" - Nous avons contacté les habitants des fermes voisines au sujet
 " du phénomène qui nous a été décrit, mais aucune autre personne n'a
 " pu nous fournir de renseignements qui confirmeraient ces faits

" - Par message radio N° 208/ 2 du 26 août 1980, nous avons rendu
 " compte de ces faits à notre commandant de compagnie à BRICUDE

" - C'est la première fois que les deux personnes en cause sont
 " témoins d'un semblable phénomène . Ors et ne s'é-
 " taient pas manifestés, car ils pensaient qu'ils ne seraient pas
 " pris au sérieux . Leur bonne foi semblerait ne pas être mise en
 " doute

- RENSEIGNEMENTS DIVERS -

--- au cours de notre enquête, nous avons recueilli l'adresse du jeu-
 " ne homme cité par , qui se trouvait sur les pistes de
 " CLAVIERES (Cantal) et qui d'après ce témoin pourrait avoir vu le
 " phénomène . Il s'agit de M. domicilié

SENTROULT 25500

V.V. D.L.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N°... 182/19 80

(Témoin)

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 30 août 1980,

NOUS SOUSSIGNÉ(S) ,

, MDL/Chef,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Le 26 août 1980, en service, nous trouvant à (Hte-Loire),
avons entendu :

..... qui nous déclare
à 08 heures 20 :

"" - Le dimanche 17 août 1980 vers vingt-deux heures, je me trouvais
" dans ma salle de restaurant au Mont-Mouchet en compagnie du jeune
" de PINOLS (Hte-Loire) . Ma famille était couchée et nous
" étions seuls dans mon établissement . Mon camarade , allait
" partir et moi je m'apprêtais à fermer les volets de la porte princi-
" pale de mon établissement . En effectuant la fermeture des volets, mon
" attention a été attirée par trois sources lumineuses qui se trouvaient
" dans le ciel en direction de l'ouest . Ces sources lumineuses étaient
" très éloignées et avaient une forme apparemment cylindrique . Je tiens
" à vous préciser qu'au moment de la découverte de ce phénomène, l'in-
" tensité lumineuse était très importante . Mon camarade qui se
" trouvait près de moi a constaté le phénomène que je vous ai décrit .
"" - J'ai été chercher mes jumelles pour essayer de voir plus précisé-
" ment . Avec mon camarade, nous avons observé trois boules à tour de
" rôle avec les jumelles . Ces trois boules lumineuses après avoir été
" observées à l'aide de l'appareil optique présentaient toujours une
" forme circulaire . Avec , nous avons décidé de prendre sa voiture
" et de se rendre au plus près sur le plateau entre le Mont Mouchet et
" CLAVIERES (Cantal) . Nous avons emprunté la route forestière en direc-
" tion de la ferme de Prat-Niollat distante de trois kilomètres environ
" de notre point d'observation . Lorsque nous nous sommes trouvés sur
" cette route à trois cents mètres environ de notre départ, sur notre
" droite, nous avons aperçu à travers les sapins une source très lumi-
" neuse en forme de croissant dégageant des faisceaux lumineux de part
" et d'autre . Cette apparition avait une longueur de un mètre environ
" et se déplaçait à très grande vitesse en direction du plateau désert.
"" - Nous avons continué notre progression en empruntant le chemin dé-
" partemental 48 en direction de CLAVIERES (Cantal) . A un kilomètre en-
" viron après le carrefour de la route du Mont Mouchet, cet objet nous
" suivait sur la droite de la route que nous empruntions à une trentaine
" de mètres environ et à cinq ou six mètres du sol

.../.

O.M.

! "" - J'ai pris peur et j'ai dit à mon camarade de faire
! " demi-tour . Nous avons fait demi-tour avec notre véhicule à
! " l'endroit que je vous ai désigné près d'une petite aire de
! " stationnement à droite de la route Mont Mouchet - CLAVIERES .
! "" - Au cours de cette manoeuvre, mon camarade a "calé" son
! " véhicule . L'engin lumineux s'est arrêté à une trentaine de
! " mètres de nous et il semblait nous observer . J'ai pris les
! " jumelles et pendant que mon camarade effectuait la manoeuvre,
! " j'ai remarqué que le croissant était dans la position verticale
! " et il m'a semblé qu'il y avait trois points sombres . Nous avons
! " fait demi-tour pour rejoindre mon domicile . L'objet lumineux
! " est reparti en direction de l'est . Avec mon camarade, nous som-
! " mes rentrés dans mon établissement et nous avons fermé tous les
! " volets . J'ai invité mon camarade à passer la nuit chez
! " moi, car nous n'étions pas très rassurés
! "" - Je tiens à vous préciser qu'après la première observation
! " où nous avons vu trois sources lumineuses, lors de notre dé-
! " placement en véhicule, une seule d'entre elles s'est manifestée.
! "" - Au moment de ce phénomène, nous étions à ma connaissance les
! " deux seuls témoins . Dans les jours qui ont suivi, j'ai appris
! " qu'un jeune homme du village du "Boussillon" commune de PINOLS
! " (Nte-Loire) aurait pu voir quelque chose
! ""-S.I.- Au moment de cette apparition, le ciel n'était pas cou-
! " vert et pendant la journée du 17 août 1980, il avait fait beau
! " temps . La température était douce et il ne faisait pas de vent .
! "" - C'est la première fois que je me rends compte personnelle-
! " ment d'un tel phénomène, je suis formel sur ces faits.....
! ""-S.I.- Le 15 août 1980, il avait fait un violent orage sur la
! " région, ponctué de nombreux coups de tonnerre . Dans les jours
! " qui ont suivi, je me suis rendu sur les lieux insolites de cette
! " manifestation et je n'ai remarqué aucune trace . "".....

! Le 26 août 1980 à 09 heures

! --- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste
! et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher

! (A signé au carnet de déclarations)

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N°...182 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE (Témoin) .

RÉFÉRENCES

CE JOUR 30 août 1980,

NOUS SOUSSIGNÉ(S), - MDL/Chef,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Le 26 août 1980, au bureau de notre brigade, avons entendu sur une apparition d'objets volants non identifiés la personne désignée ci-après :

à 20 heures 45 : qui nous déclare

"" - Le dimanche 17 août 1980 vers vingt-deux heures, je me trouvais chez mon camarade , qui exploite le restaurant du Mont Mouchet sur le territoire de la commune d'AUVERS (Hte-Loire)... "" - J'avais passé une grande partie de la journée chez . Je m'apprêtais à regagner mon domicile distant d'une dizaine de kilomètres et mon camarade a voulu fermer les volets de son établissement car il n'y avait plus de client et sa famille était montée au premier étage pour se coucher . m'a interpellé pour me signaler un phénomène insolite . Il m'a dit " Regarde-ça" . Je me suis approché de la porte d'entrée du restaurant et mon camarade qui avait été chercher ses jumelles me les a prêtées et j'ai constaté la présence d'un objet lumineux qui se distinguait au dessus des sapins . Cet objet avait la forme d'un grand croissant vertical dont les deux extrémités projetaient des rayons lumineux intenses d'une couleur blanchâtre ; le croissant tirant sur le jaune vif orange . Cet objet pouvait se trouver à mon avis à deux cents mètres environ de notre point d'observation . Mon véhicule se trouvait devant le restaurant . m'a proposé d'aller voir plus près ce phénomène . Nous sommes partis dans mon véhicule en direction du plateau de CLAVIERES (Cantal) . Pour effectuer ce trajet, nous avons emprunté la route forestière jusqu'à l'embranchement de la route de CLAVIERES soit une distance de deux ou trois kilomètres environ . Deux ou trois cents mètres après notre départ, j'ai à nouveau aperçu le croissant à gauche de la route que j'empruntais . Il semblait nous suivre . Mon camarade a mieux remarqué les faits, car moi je conduisais et lui il continuait d'observer à la jumelle . Nous avons pris la route de CLAVIERES sur un kilomètre environ et là, sur le plateau désertique, le croissant semblait nous suivre , il se trouvait à droite de ma V.L. à une distance de quarante mètres environ et à une hauteur du sol pouvant varier de cinq à dix mètres . Le croissant était très lumineux, il était de couleur jaune et à ses deux extrémités, nous apercevions les rayons blancs

.../.

O.M.

" qui dégagèrent une lumière intense . Près de cet objet, on y
" voyait comme en plein jour . m'a demandé d'arrêter
" mon véhicule ce que j'ai fait et l'engin lumineux s'est arrêté
" en même temps que ma V.L. . J'ai bien remarqué qu'au milieu de
" l'objet, il y avait trois points noirs.....
" - S.I.- A mon avis, le croissant lumineux pouvait avoir une hau-
" teur pouvant varier entre un et deux mètres
" - Mon camarade m'a demandé de faire demi-tour ce que
" j'ai fait aussitôt . Au cours de ma manoeuvre, j'ai même "calé"
" mon moteur en reculant
" - Sur l'itinéraire de retour, l'objet lumineux a continué de
" nous suivre pendant un bon kilomètre . Après le petit pont et
" dans le bois dépicéas conduisant à la maison forestière du Mont
" Mouchet, l'objet lumineux a disparu en direction de l'est
" - Nous sommes retournés au restaurant du Mont Mouchet et mon
" camarade n'a pas voulu me laisser repartir seul . J'ai donc cou-
" ché dans son établissement.....
" - S.I.- Je ne tenais pas à signaler ces faits, car je pensais
" que les gens pourraient se moquer de nous
" - S.I.- Au cours de la nuit du 17 au 18 août 1980, le ciel était
" dégagé et il avait fait une chaude journée . Il n'y avait pas de
" vent . Par contre, pour la journée du 15 août 1980, il y avait eu
" un gros orage sur la région . C'est la première fois que je suis
" témoin d'un tel phénomène, je suis formel sur ces faits.....
" - Je pense qu'il pourrait peut être y avoir un autre témoin de
" ces faits . Il pourrait s'agir d'un homme âgé d'une trentaine
" d'années qui se trouvait sur les pistes de CLAVIERES (Cantal),
" occupé à faire de la moto . Il pourrait s'agir de Mr
" , domicilié dans la région parisienne . Cet homme se trouvait
" en vacances chez sa grand-mère au village du "Boussillon" commu-
" ne de PINOLS (Hte-Loire) .""

Le 26 août 1980 à 21 heures 25

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher

(A signé au carnet de déclarations)

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE au P. V. N° 182 du 26 août 1980
BRIGADE de _____ (Hte-Loire)
AFFAIRE Apparition d' O.V.N.I.

Accident : Constaté le 17 août 1980
Heure : à 22 heures au Mont MOUCHET
commune d'AUVERS (Hte-Loire) .

Personnes blessées : légers : _____ graves : _____
Matériel : _____

PLAN de SITUATION



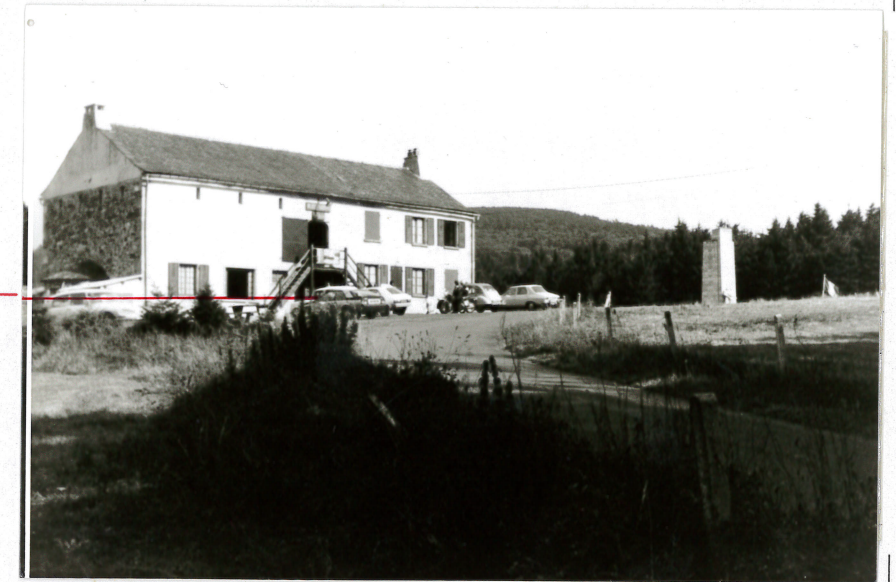
Extrait de la carte
au 1/50 000°
FEUILLE XXVI - 36
SAUGUES

Renseignements

Particuliers

Cliché N°... 1.

Point d'observation des
deux témoins .



- Maison forestière du Mont MOUCHET -

- Route forestière conduisant au point
d'observation et qui a été empruntée
par le véhicule des deux témoins . D'a-
près ces derniers, le phénomène lumineux
qui se déplaçait à hauteur des arbres
suivait leur V.L.



Renseignements

Particuliers

Cliché N°... 2

Renseignements

Particuliers

Cliché N° ... 3

Route forestière empruntée par le véhicule des témoins toujours suivis par le phénomène lumineux .

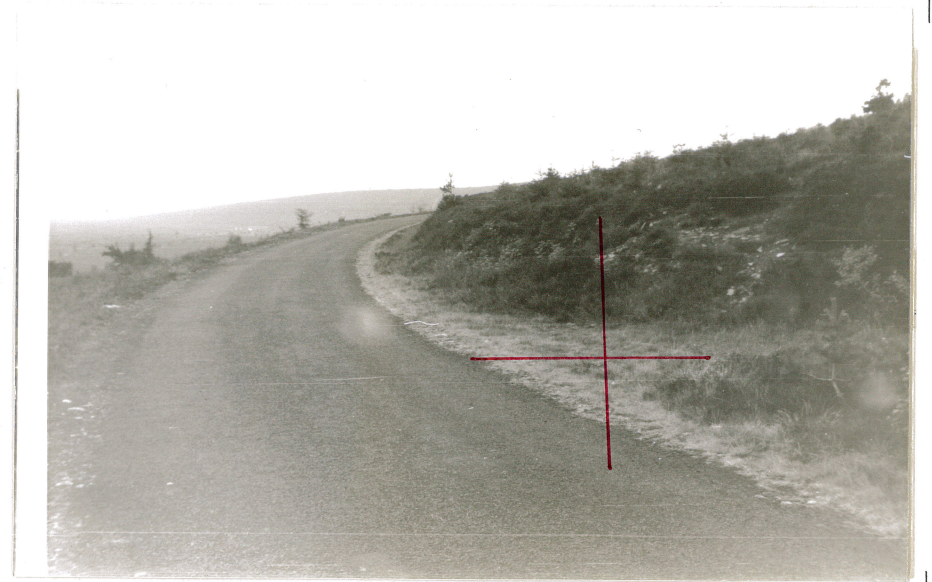


Renseignements

Particuliers

Cliché N°... 5

Emplacement où le véhicule des témoins a fait demi-tour sur le C.D. 48 en direction de CLAVIERES (Cantal) .



- Embranchement de la route forestière à partir du C.D. 48 et itinéraire suivi par le véhicule des témoins et le phénomène lumineux .



Renseignements

Particuliers

Cliché N° ... 4

Renseignements

Particuliers

Cliché N°